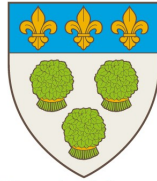




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/06/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
M. Denis AIM à M. Jérôme GRENIER
M. Eric FAUQUE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

N° 080/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Création d'un emploi permanent de Directeur du Pôle Bâtiments et Patrimoine

Dans le cadre du recrutement d'un Directeur du Pôle Bâtiments et Patrimoine, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de candidature de fonctionnaire disposant du profil exigé pour occuper ce poste, à la date du 1^{er} juin 2022 en contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans avec possibilité à l'issue, d'une reconduction expresse ou d'un passage en CDI, si les conditions sont remplies.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation correspondant aux missions demandées sur ce poste. L'agent sera nommé au grade d'ingénieur territorial et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Municipal (filière technique).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Assurer la gestion et les investissements nécessaires au patrimoine ancien (collégiale, vieux ponts, remparts...) mais également sur l'ensemble des 70 bâtiments communaux,
- Coordonner l'ensemble des projets d'investissements et de réhabilitation,
- Elaborer les budgets annuels ainsi que les programmes pluriannuels d'investissement,
- Etre le garant du suivi budgétaire (dépenses/recettes),
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire (19 personnes),
- Conduire une analyse du patrimoine bâti et une programmation en matière de construction ou de réhabilitation des bâtiments (70 bâtiments),
- Suivre les études de programmation avec les assistants à maîtrise d'ouvrage mandatés par la Ville,
- Rédiger les cahiers des charges techniques, déterminer les coûts, les délais, les contraintes techniques et organisationnelles du projet,
- Lancer des procédures de consultations d'entreprises avec le service Commande publique, mutualisé,
- Informer la Direction générale des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix,
- Contrôler la maîtrise d'œuvre,
- Faire appliquer les règles de conception et de construction des ouvrages, sur toutes les phases du projet,
- Appliquer le Code de la construction et de l'urbanisme,
- Intégrer les notions de durabilité de la construction,
- Définir le niveau de performances énergétiques des ouvrages et prendre en compte le PCAET de l'Agglomération,
- Faire appliquer les procédures de conduite de chantier,
- Contrôler l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels,
- Contrôler l'application des règles de sécurité et d'accessibilité,
- Contrôler le respect des coûts, de la qualité et des délais de gestion financière du projet,
- Organiser la concertation et la communication du projet,
- Préparer les opérations de mise en service de l'équipement, assurance, alerte sur les contrats de maintenance,
- Suivre les contrats de maîtrises d'œuvre et des accords-cadres avec les entrepreneurs.



A ce titre, il devra développer les qualités et compétences suivantes :

- Compétence en structure bâtiment, tout corps d'état, y compris ERP,
- Connaissance de la réglementation des règles de construction, des documents techniques unifiés, de la sécurité incendie et de l'accessibilité des bâtiments publics,
- Connaissance de la méthodologie de projet et de suivi d'opérations bâtiments,
- Connaissance et application du code des Marchés publics et des finances locales,

- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Qualités managériales d'encadrement d'équipes,
- Bonne capacité rédactionnelle,
- Maîtrise des outils informatiques (DWG AUTOCAD, ATAL, Pack Office...),
- Sens du service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L. 332-8,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouvert aux agents contractuels.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- PREVOIT le recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de candidature de fonctionnaire disposant du profil exigé pour occuper ce poste, à la date du 1^{er} juin 2022 en contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans avec possibilité à l'issue, d'une reconduction expresse ou d'un passage en CDI, si les conditions sont remplies. L'agent sera nommé au grade d'ingénieur territorial et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Municipal (filiale technique).

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du

recours gracieux).